

*Sou-lai-man*, roi de *Si-ning*, est encore mentionné, à la date de 1332, dans le *Yuen che* (chap. xxxvi, p. 2 r°) : « La troisième année *tche-choen* (1332), le 3<sup>e</sup> mois, le jour *ki-mao*, en considération des services rendus par le roi de *Si-ning*, *Sou-lai-man*, dans la protection (du territoire), on institua pour lui, conformément au règlement observé pour le roi de *Ngan-ting*, *To-eul-tche-pan*, quatre officiers assistants royaux; on fonda un sceau qu'on lui donna » 以西寧王速來蠻鎮禦有勞其如安定王朶兒只班例置王傅官四人鑄印給之.

Dans l'inscription de 1351, *Sou-lai-man* étant mort, on trouve le nom de son successeur, *Ya-han-cha*, roi de *Si-ning*. Ce personnage apparaît dans le *Yuen che* (chap. xliii, p. 3 v°) : la treizième année *tche-tcheng* (1353), le douzième mois, « *Ya-han-cha*, roi de *Si-ning*, après avoir rétabli l'ordre dans le *Setch'oan*, revint à *Cha tcheou*; on lui fit présent de mille billets de banque » 西寧王牙罕沙鎮四川還沙州賜鈔一千錠. Ce *Ya-han-cha* semble être identique au *Yang-a-cha* 養阿沙 qui, dans l'inscription de 1348, est donné comme l'héritier présomptif de *Sou-lai-man*.

Enfin on remarquera que *K'iu-chou*, femme de *Sou-lai-man*, ainsi que les princes *Sou-tan-cha* et *A-sou-tai*, qui doivent être les fils de *Sou-lai-man*, sont mentionnés simultanément par les deux inscriptions.

faut pas confondre avec le titre de *Si-ning wang* 西寧王 le titre de *Wei-ou si-ning wang* 威武西寧王 qui n'a rien de commun avec lui; c'est ainsi que, en 1334 (*Yuen-che*, chap. xxxviii, p. 4 r°), tandis que le *Si-ning wang* était *Sou-lai-man*, le *Wei-ou si-ning wang* est *I-li-hei-tch'e* 亦里黑赤, qui succède en cette année même à son père *A-ho-pe* 阿哈伯. Plus

anciennement, en 1304, le titre de *Wei-ou si-ning wang* avait été conféré à un certain *Tch'ou-pe* 出伯, descendant à la quatrième génération de *Houlagou* 旭烈兀, lequel était lui-même fils de *Toulouï* 拖雷, quatrième fils de *Tchinggiz khan* (*Yuen che*, chap. cvii, p. 7 v° et cviii, p. 3 r°).